

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt, La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Télex: 32323. Adresse électronique: mail@icj-cij.org. Adresse Internet: http://www.icj-cij.org.

- Communiqué de presse

Non officiel

N° 2003/16 Le 29 avril 2003

<u>Certaines procédures pénales engagées en France</u> (République du Congo c. France)

Fin des audiences sur la demande en indication de mesure conservatoire

LA HAYE, le 29 avril 2003. Les audiences publiques sur la demande en indication de mesure conservatoire présentée par la République du Congo en l'affaire relative à <u>Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France)</u> se sont achevées aujourd'hui.

Au cours des audiences, ouvertes le lundi 28 avril 2003, la République du Congo, en tant qu'Etat demandeur, a plaidé en premier. La Cour a ensuite entendu la France. Un second tour de plaidoiries a eu lieu aujourd'hui. A la fin des audiences, la République du Congo a confirmé sa demande en indication de mesure conservatoire tandis que la France a prié la Cour de rejeter cette demande et de ne pas indiquer une telle mesure conservatoire.

La décision de la Cour sera rendue dans les semaines à venir. Elle sera lue au cours d'une séance publique dont la date sera annoncée dans un prochain communiqué de presse.

La République du Congo a présenté sa demande en indication de mesure conservatoire le 9 décembre 2002 lorsqu'elle a déposé au Greffe de la Cour une requête introductive d'instance contre la France visant à faire annuler les actes d'instruction et de poursuite accomplis par la justice française à la suite d'une plainte pour crimes contre l'humanité et tortures émanant de diverses associations et mettant en cause le président de la République du Congo, M. Denis Sassou Nguesso, le ministre congolais de l'intérieur, M. Pierre Oba, ainsi que d'autres personnes, dont le général Norbert Dabira, inspecteur général des forces armées congolaises.

Dans sa demande, la République du Congo a prié la Cour d'indiquer une mesure conservatoire «tend[ant] à faire ordonner la suspension immédiate de la procédure suivie par le juge d'instruction du tribunal de grande instance de Meaux».

Les comptes rendus des audiences figurent sur le site Internet de la Cour (adresse: http://www.icj-cij.org).

Département de l'information :

M. Arthur Witteveen, premier secrétaire de la Cour (tél. : + 31 70 302 2336)

Mme Laurence Blairon et M. Boris Heim, attachés d'information (tél. : + 31 70 302 2337)

Adresse électronique : information@icj-cij.org